

EDITO

Les élections sociales approchent. Elles ont été déterminées aux 13 et 14 Décembre. Laisser vous guider par le SNTU-CFDT qui vous suis depuis 2 ans avec ses nouvelles et implanter depuis janvier 2000 à la STRD.

Vous entendrez pendant la campagne préélectorale parler de syndicat uni, fort, pour tous, revendicatif,... Le seul que nous voulons développer, c'est un syndicat SOLIDAIRE. Oui et cela avec beaucoup de convictions, pour l'intérêt de tout à chacun.

Le comité de rédaction

Réunion du C.E. du 23 Septembre 2004

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 14 juin 2004.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Approbation du compte rendu de la commission d'information et d'aide au logement du 22 juin 2004.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Mouvement des effectifs au 30 septembre 2004.

R : Les élus demandent que les chiffres soient donnés depuis le 1^{er} janvier afin de pouvoir avoir un meilleur suivi.

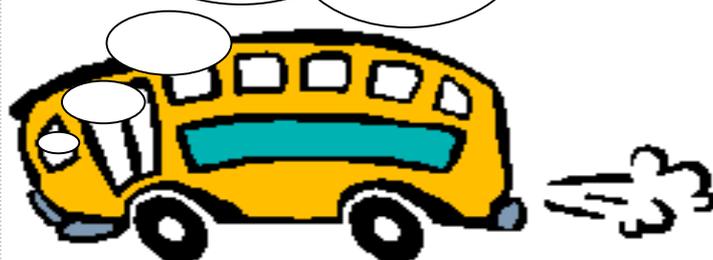
Q : Carcept prévoyance : imprimé de désignation de bénéficiaire en cas de décès.

R : Un imprimé sera mis avec les bulletins de paie et sera à remplir que si le bénéficiaire n'est pas le conjoint (cas de base) . Remettre ce document au service ressource humaine (service social).

DANS CE NUMERO

1	<i>Edito</i>
1/2/3 /4	Réunion CE du 23 Septembre 2004.
4/5/6	Réunion DP du 23 Septembre 2004.
7/8	Réunion CHSCT du 28 Septembre 2004.
8	La CFDT rejette le plan de financement de la Sécu
9	SERVICE MINIMUM
10	Site Internet
10	La CFDT m'intéresse.

Ce journal a été conçu avec le concours de l'équipe CFDT et financé par ses adhérents.



Q : Elections sociales : fixation d'une date de réunion en vue de l'examen des protocoles préélectoraux.

R : Ce sera le jeudi 7 octobre à 9h00.

Q : Emplois et effectifs.

- a) **Embauches, départs en retraites et autres depuis le 1^{er} janvier.**
- b) **Nombre de TC5 passés en TC1 et prévisions.**
- c) **Contrat des nouveaux embauchés qui conduiront au centre ville.**
- d) **Liste officielle des agents changeant de roulement ainsi que copie des lettres de leurs demandes.**
- e) **Respect du nombre d'agents d'ambiance conformément à l'information faite lors d'une réunion avec la COMADI .**
- f) **Respect de la question 15 du PV/CE du 22 janvier 2004, concernant le maintien de l'effectif à l'atelier.**

R :

- a) L'effectif de départ était de l'ordre de -22 à -25 C.R. dans l'entreprise . Du fait que les lianes ont été renforcées a donné +6 CR. Les voitures de surveillance ont données +5 CR. La navette centre ville a donné +9 CR. La structure de gestion (dont voiture de surveillance) a donné +4 agents. SOIT +24 agents ce qui a équilibré. Donc une forte embauche a déjà commencé et se poursuit du fait des départs en retraites du personnel (Carrières longues et autres). Les nouveaux embauchés ne pouvant tous être présent au 25/10, il y aura un sondage pour demander des volontaires sur les services de navettes centre ville.
- b) Du fait des embauches, il y a de nouvelles perspectives pour les TC5. 8 sont déjà passé TC1 en début d'année, 10 jusqu'au 25/10 et 8 en fin d'année.
- c) Les contrats des nouveaux personnels seront des CDI car quoiqu'il arrive à la navette, ces personnels resteront à la STRD (il y aura d'autre départ en retraite).
- d) La liste officielle est affichée au dépôt et à miroir. Nous ne donnerons pas la copie des courriers mais le secrétaire du CE et du

CHSCT peuvent consulter celles-ci vers Mr Bourdenet.

- e) Il manquera à court terme, après le passage d'un A.A. à la conduite, 2 agents d'ambiance Ceci est dommageable (d'après les élus). La direction fait remarquer qu'avec le redéploiement des moyens de sécurité, elle ne peut se permettre de réembaucher. Les élus signalent à ce propos que dans une réunion, il avait été dit que les effectifs de ce service resteraient stables.

NOTE du rédacteur : *Nous comprenons les problèmes financiers que cela peut engendrer, mais une fois de plus il faut souligner que les finances sont au-dessus de tout caractère préventif.*

- f) D'après les élus, il manquerait deux personnes à l'atelier. La direction souhaitent n'embaucher qu'une personne et demi ! (redéploiement d'activité d'une personne parti en retraite fin du 1^{er} semestre). A terme et en fonction du nombre d'heures supplémentaires effectuées à l'atelier (nouveau réseau et fin de service après-midi rallongé), il se pourrait que l'embauche globale soit de deux personnes.

A SUIVRE AVEC LES EFFECTIFS ATELIER.

Q : Sur le nouveau réseau.

- a) **Sera-t-il possible de faire plus de 22 dimanches ?**
- b) **Nous demandons des agents d'accueil les soirs et les dimanches sur les lignes.**
- c) **Nous demandons que la liste des volontaires pour faire plus de nuits, soit affichée bien avant la mise en place des nouveaux services.**
- d) **Date de distribution aux salariés des livrets avec le nouveau plan du nouveau réseau.**
- e) **Date de distribution des nouveaux services au personnel de conduite.**
- f) **Etude du circuit des navettes du personnel.**
- g) **Etude des navettes au centre ville.**
- h) **Combien de personnes sur le terrain pour expliquer aux usagers le nouveau réseau ? A partir de quelle date, jusqu'à quand, à quels endroits.**
- i) **Nous demandons la possibilité pour le personnel de conduite qui le souhaite, de pouvoir faire le parcours des futures lignes Marsannay, Neuilly,...Ce temps serait rémunéré en heures supplémentaires.**

R :

- a) Le nombre de dimanche n'est pas limitatif aux termes des 22, mais par le principe 22 X 8h soit 176 heures à effectuer, ce qui peut amener à plus de vingt deux dimanches. car le nombre de matin a augmenté mais dans le principe, il ne faut pas dépasser ces 176 heures cumulées.
- b) Oui, cela va être fait et les horaires ont été présentés pour le soir aux intéressés. Pour le dimanche cela est en cours avec le redéploiement des AVT ce même jour.
- c) Cela est cours et sera affiché le plus tôt possible.
- d) Cela sera fait lors des réunions des 27 et 30 septembre, et sera distribué dans les boites aux lettres ou par les responsables de groupe pour ceux qui n'auraient pas pu se déplacer.
- e) Cela est fait, pour certains documents mal découpés les agents pourront aller en rechercher vers les R.G. ou les méthodes.
- f) Les navettes ont été adaptées à la demande et passeront comme prévu par les allées du parc, Wilson, 30 Octobre, Poincaré puis même itinéraire qu'avant. A la demande de certains élus le passage par Billardon qui rallonge le circuit ne se fera plus.
- g) Le circuit de la navette a été étudié (voir CE exceptionnel du 31 août → plan dans bulletin précédent.
- h) Les renseignements sont donnés dans les réunions d'information.
- i) Il faut se faire connaître auprès des R.G. et nous ferons le nécessaire.

Q : Vérificateurs de titres.

- a) **Souhaitons l'intégration immédiate d'Emmanuel Salvan à la fraude.**
- b) **Demandons la restitution de leurs sacoches.**

R :

- a) Nous ne sommes pas au courant qu'il ait été assermenté, nous allons voir cela rapidement et verrons ce que nous devons faire.
- b) Sur le principe, nous sommes d'accord, mais verrons les modalités pratique avec Mr Francis Estignard.

Q : Demandons un bermuda pour tous les services de l'entreprise.

R : La réponse reste toujours négative.

Q : Où en est la demande à la COMADI, d'arrêter le réseau en fin de service de journée le soir du réveillon de Noël (24 décembre) ?

R : La direction signale que dans l'effervescence du nouveau réseau qu'elle a oublié de poser cette question à la COMADI et le fera dès que possible.

Q : Date de la réunion entre les représentants des instances sociales de l'entreprise et la COMADI, sur le nouveau réseau, réunion annoncé par Mr Rebsamen.

R : Nous faisons remonter à la COMADI et nous pensons que celle-ci ne pourra pas tenir avant novembre.

Q : Quand se terminera la rénovation des bureaux au dépôt ?

R : La réponse n'est pas possible à ce jour, car les travaux dépendent des comptes et se feront en fonction des prévisions de «bénéfices » sur compte d'exploitation.

Q : Demandons l'autorisation d'installer l'ADSL au comité d'entreprise.

R : Oui sur le principe.

Q : Information Comité d'entreprise sur :

- a) **Assurance décès.**
- b) **Vacances d'hiver**
- c) **Bal du C.E.**
- d) **Loto.**

R :

- a) Suite au sondage fait auprès des retraités, 42% d'entre eux souhaitent couper celle-ci. Les nouveaux embauchés ne prenant plus celle-ci, il y a de moins en moins d'adhérents. Le C.E. demande de se prononcer sur l'arrêt ou non de cette assurance. Après vote à l'unanimité, celle-ci sera arrêté au 31 décembre après envoi d'une lettre avec A.R à l'assureur avant le 31 octobre.
- b) Après courrier aux agents les inscriptions se feront au 17 novembre.
- c) Le 9 octobre à Saint Apollinaire salle Tabourot.
- d) Le loto se fera au profit des activités et sera le 13 novembre salles des fêtes de Chenôve.

Q : Questions Diverses.

R : Nous avons eu un problème de location à Marseillan avec un agent qui a passé les clefs à son frère pour l'appartement du C.E. Il est spécifié que ce sont les agents qui bénéficient des avantages du C.E et non d'autres personnes. A l'unanimité il est décidé de demander à l'agent de payer la différence entre les 385€ demandé pour cette location et la valeur moyenne des locations dans ce secteur, soit la valeur de 150€. Voté à l'unanimité des élus C.E. Le secrétaire du C.E. préconise une impossibilité pour cet agent de louer pendant les deux prochaines années. 3 pour, 2 contre, 1 abstention. Voté pour l'interdiction.

Rappel pour les jouets de NOËL Tous les enfants nés après le 1^{er} septembre auront un cadeau de naissance et non le jouet sur le livret.

**Réunion D.P. du 16
septembre 2004
Questions C.G.T.**

**Q : Pourquoi les horaires des lignes 20/21 n'étaient pas affichés aux arrêts début juillet ?
Nombreuses réclamations des usagers !**

R : M Dugrivel signale que les fiches horaires ont tout été posées au 2 juillet et que de nombreux clients se trompent entre les fiches horaires d'été et d'hiver.

Q : Est-il possible de trouver un « système » pour les portes des nouveaux bus de la série 400, restent ouvertes au terminus ?

R : M. Mabrouk signale qu'il faut couper le self pour que cela reste ouvert.

Q : Y-a-t-il eu des incidents pour justifier la note de service du 15/06/04, sur le port d'armes ?

R : Non, il n'y a pas eu d'incident, la note est venue suite à une formation agrément agent de maîtrise et des précisions ont été apportées suite à ce stage.

Q : Est-il possible de revoir la position du repose pieds placés devant la pédale d'accélérateur sur les bus à gaz ?

R : OUI, les 4 syndicats ayant posé la question, nous verrons cela en accord avec le CHSCT, après avoir fait un prototype que nous ferons valider par ce dernier

Q : Nous demandons de mettre le n° des bus à gaz sur le grillage.

R : Une place prototype sera faite, avec marquage au sol et grillage en essai.

Q : Circulation très difficile aux abords de l'école St Pierre (L1), en raison des stationnements abusifs lors des sorties et rentrée de cette école

R : La police municipale fait ce qu'elle peut, mais. !!!

Q : Nous demandons plus de concertation entre la ville de Dijon et la STRD concernant la création de pistes cyclables.

R : La STRD n'a aucun pouvoir de décision, nous allons voir pour la rue lammonoye et la rue de la poste.

Q : Nous demandons une copie de l'arrêté préfectoral, qui autorise les bus à s'arrêter et circuler sur les pistes cyclables.

R : Il n'y a pas d'arrêté préfectoral, mais une signalisation de police des marquages au sol qui stipule la possibilité de ne pas mettre trop de marquage.

**Q : Une vitre de l'abribus du terminus de La Fleurié, qui supportait le panneau d'horaires est cassée depuis le mois de juin. Pourquoi n'est-elle toujours pas remplacés ? Les horaires affichés ?
Nombreuses réclamations usagers !**

R : Nous avons remis 5X les horaires, la sixième nous ne l'avons pas refait et la COMADI a repris le terminus en appel d'offre pour le changer.

Q : Nous demandons la pose de pointillés le long de la ligne continue rue Bossuet

R : Ok nous ferons la demande car il est exact que les bus doivent passer une ligne continue lorsque des véhicules sont mal stationnés.

Q : Nous demandons le retrait de l'avertissement infligé à un agent, qui a cassé trois rétroviseurs, 1 en janvier, 2 en juillet.

R : Non et de toute façon c'est un agent que nous devons reprendre fréquemment.

Q : Nous trouvons la note sur le port du bermuda, bien agressive, particulièrement les deux derniers paragraphes.

R : la formulation est celle reprise mot pour mot de l'accord d'entreprise que vous avez signé.

Q : Nous demandons que le personnel du garage puisse récupérer en compte épargne temps les heures effectuées en H.S., dans les mêmes conditions que le personnel de conduite

R : Les comptes épargnes sont réservés au PRP et délégués des instances représentatives et c'est tout. Pour la récupération, nous verrons mais pas en CET.

Q : nous demandons que soit étudié un parking gratuit au centre ville pour le personnel de l'entreprise

R : Cela est très difficile à réaliser et de toutes façon cela aurait un coût pour l'entreprise.

Q : le cas de la conductrice qui s'est fait voler sa bourse un dimanche a-t-il été réglé ?

R : D'après la direction OUI !!!

Q : formation d'un trou avant l'arrêt ctre commercial L1 direction centre ville.

R : Il est rebouché.

Q : Nous demandons de revoir rapidement la disposition de l'affichage au bureau de sortie.

R : Oui, nous en avons parlé et cela n'a pas été fait, on s'en occupe dès que possible.

Q : Nous demandons un système unique de contrôle, afin que le conducteur sache si la caméra fonctionne.

R : Un des 2 systèmes indique un voyant uniquement rouge en cas de dysfonctionnement et l'autre un vert pour le bon fonctionnement, rouge dysfonctionnement. Nous essaierons de voir si le vert peut s'enlever pour n'avoir qu'un rouge en cas de dysfonctionnement.

Q : Nous demandons un comparatif des usagers transportés en été 2003 par rapport à 2004.

R : Ce sera fait.

Q : Nous demandons de ne plus mettre de GX sur la L16 (ex : 16/13)

R : En théorie, il ne devrait plus y avoir de GX qui roule mais en cas de manque de bus nous les sortons, surtout en ce moment avec les peintures et autres contrôles techniques.

Q : Nous demandons à ce que les feuilles blanches (constat interne d'accident ou d'incident) soient remplies sur le temps de travail.

R : C'est la règle en général.

Q : plainte du personnel de conduite sur la propreté des volants.

R : Ils sont normalement fait tous les jours. Nous allons le rappeler à la société de nettoyage.

Q : Point sur les vacances du dernier trimestre pour le personnel de conduite.

R : Il y a peu de vacances programmées sur la période 3 semaines « nouveau réseau », hormis le voyage organisé par le C.E.

Q : Manque de place sous le Cambist dans les bus à gaz.

R : problème à suivre avec le CHSCT, car il est vrai que la place n'est pas énorme.

Q : Nous demandons une augmentation de 10 points de coefficient pour l'ensemble du personnel, dans le cadre du nouveau réseau.

R : Ceci est une demande syndicale et non une question D.P. que nous verrons dans d'autres circonstances.

Questions F.O.

Q : Application de l'ordre de passage des TC5 en TC1 comme le prévoit le PV du 08-06-2004 (question 18).

R : Oui nous sommes en retard, mais les TC5 devraient être contents car plus de personnes passent en TC1 mais un peu plus tard.

Q : Revoir la dotation de carnets de tickets (+2)

R : Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui, mais il semblerait que nous allions plutôt vers un carnet supplémentaire.

Q : Revoir le système de support de planchette aimanté

R : C'est un dossier que suit H. Chaffaut à l'atelier, la qualité de l'aimant (trop fin) empêche un bon maintien. Dès que l'on trouve un bon support, nous ferons le nécessaire.

Q : AVP

- a) Demande d'un frigo pour le CV au miroir.
- b) Demandes de téléphones portables supplémentaires.
- c) Doter les nouveaux AVP d'une parka en Gortex.
- d) Remplacement des petits casiers dans la salle CV au miroir par des casiers de la taille des huit existants.

R :

- a) C'est le C.E. qui devrait payer, c'est un principe, nous en reparlons.
- b) Nous regardons les besoins et ferons le nécessaire.
- c) Au vu de la date de distribution des parkas, nous referons une dotation générale.
- d) On verra ce que l'on peut mettre.

Q : demande d'un emplacement réservé pour le syndicat F.O. dans le site DIVIA.

R : NON, car c'est un site commercial et non un site intranet (interne entreprise).

Q : Rendre visible le voyant d'arrêt demandé au tableau de bord sur les bus Van Hool à gaz.

R : Même s'il se situe à un endroit différent des autres, il est déjà doublé. DDe plus il est impossible avec les nouveaux tableaux de bord d'aller chercher l'information pour refaire un autre voyant.

Q : Suppression de la piste cyclable à contre sens rue de la poste.

R : Déjà vu en question CGT, et cette sera rediscuté le 4 octobre.

Questions C.F.D.T.

Q : Organisation maîtrise le dimanche matin après le 25 octobre, où en est-on de la réflexion ?

R : Nous devons avoir une approche globale entre les AVT, les AA et la maîtrise (peut-être la conduite). Nous en reparlons rapidement pour concevoir les services matin.

Q : Revoir le réglage des vannes thermostatiques des van Hool A330 et AG300, certains de ces bus transfèrent la chaleur vers le poste de conduite et les clients, même chauffage coupé.

R : Nous connaissons le problème, ce ne sont pas des vannes thermostatiques mais un bloc complet qui est commandé par le bouton de coupure chauffage qu'il nous faut régler (clapets à faire ré usiner). Nous faisons le nécessaire pour y arriver le plus tôt possible.

Q : Etudier la faisabilité d'une cale sous l'accélérateur des new A330 (bus à gaz). Problème de non pose des talons pour certains CR.

R : Il y a un vrai problème que nous allons voir avec le CHSCT et présenterons un prototype.

Q : Où en est le remplacement de Mr J.L. Lefèvre à l'espace bus? Le personnel tourne dorénavant en effectif réduit depuis le départ d'une personne en CDD, le remplaçant.

R : Nous avons déplacé les moyens afin de mieux répondre à l'attente clientèle. Il y a la centrale téléphonique (0 800 10 2004), les locaux qui ont été aménagés. Nous pensons qu'après la mise en place du logiciel TITAN (gestion de caisse) cela ira mieux. De plus nous essaierons d'installer un système de file d'attente type SNCF-Poste. De ce fait nous pensons qu'il n'est pas utile de remplacer Mr Lefèvre. Nous rappelons que les files d'attente sont encore longues.

Note du rédacteur : du 29-9 au 5-10, les files d'attentes ont été énormes devant l'espace bus.

Questions C.F.T.C.

Q : L1 (Vieux Talant) N'est-il pas dangereux que la route se rétrécisse dans un virage sans aucune visibilité ?

R : C'est exact et nous sommes intervenus STRD→COMADI→Ville de Talant. Un feu va être installé et se déclenchera pour les véhicules de grande taille (type bus) et empêchera la montée des véhicules en sens inverse.

Q : Comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'autocollant signalant la présence de caméras sur les bus au GNV ?

R : Non il y en a, vérifiez par vous même.

Q : Modifier le système de la pédale d'accélérateur sur les bus au GNV.

R : Déjà vu avec les autres syndicats OK.

Q : Envisager une meilleure visibilité de l'heure sur les horloges de la radio SAGEM.

R : Non ce n'est pas possible, ce ne pourra être fait qu'au prochain changement de radio.

Q : Installer sur tous les bus un système sonore pour éviter les dépassements de vitesse

R : Non nous ne souhaitons pas, qui plus cela ne peut se faire facilement.

PROCHAINE REUNION

C.E.-D.P.

LE 21 Octobre 2004

Réunion du C.H.S.C.T. du 23 Septembre 2004

Q : Visite de l'installation de la centrale de compression gaz.

R : La visite est présentée par le responsable projet de GNVert. Aucune demande faite par les visiteurs.

Q : Approbation du compte-rendu du 8 Juin 2004.

R : Quelques erreurs de frappe se sont glissées dans le compte rendu qui sera corrigé.

Q : Examen des accidents du travail survenus depuis la précédente réunions.

R : La note suite à l'accident de cet été (porte avant qui coince la tête d'un CR) n'est toujours pas rédigé. On fait et on distribue.

Q : Examen des arbres des causes.

R : A SUIVRE, au prochain trimestre.

Q : Examen du rapport technique du médecin du travail pour l'année 2003.

R : Le docteur Royer s'excuse de ne pas avoir pu présenter son rapport en juin, étant absente. Malgré les diverses questions, elle rappelle que les problèmes ostéo-articulaires sont de plus en plus fréquent. Elle convie les conducteurs et conductrices à se lever, afin d'éviter les engourdissements qui causent des soucis aux chevilles.

Q : Navette centre ville.

R : Nous vous rappelons le principe de cette navette. Celle-ci sera exploitée au début avec des Jumper (Peugeot) rallongé. Il faudra 9 CR qui rouleront sur des équipes continues d'environ 7h10 d'amplitude. En attendant l'embauche définitive, nous demanderons à des volontaires s'ils veulent tourner sur celle-ci. Les temps n'étant pas vraiment fixés, l'équipe du CHSCT demande de vérifier les temps de parcours rapidement.

Q : Point sur les travaux et aménagement concernant le nouveau réseau.

R : Les terminus sont engagés et les travaux arrivent à maturité. Ceux-ci devraient être terminés d'ici le 25/10 à quasi 100%. Il y aura des blocs sanitaires provisoires, le temps d'installer les neufs.

Q : L1, côte aux moines, rétrécissement de la chaussée, pas de visibilité. Nous demandons la réponse de la COMADI à notre courrier.

R : Il y a eu un 1^{er} courrier de la direction, puis un second du CHSCT. Les « autorités » sont allées sur place et il devrait y avoir un feu tricolore installé pour laisser passer les bus en sécurité.

Q : Noms des agents affectés aux différents roulements, ainsi que les listes d'attente mise à jour.

R : Cela a été vu et revu en CE et CE exceptionnel. Les listes sont affichées au dépôt et au miroir. Vous pourrez consulter les listes d'attente auprès du responsable management et de Mr Bourdenet.

Q : Quelles sont les conditions de travail des agents nouvellement embauchés et à quel roulement appartiennent-ils ?

R : Pour l'instant il y a 15 CR hors roulement car ils n'ont été formés que sur les lignes 9, 12, 20, 21 et 18. Ils seront dans le roulement TC5 au 25 octobre et 10 agents TC5 passeront en TC1 à cette date.

Q : Résultat du sondage atelier sur le décalage des heures d'après-midi.

R : Sur les 30 personnes vues 60% souhaitent récupérer leur et le reste payer en H.S. La règle sera définie d'un mois sur l'autre pour une meilleure gestion des heures.

Q : où en est-on de l'Almex modifié ?

R : M.Mabrouk signale qu'il faut 4 heures par appareil pour le modifier. Et que la modification des 700 Almex prendrait un an et deux ans, ce qui est trop lourd pour son service. Les membres du CHSCT et les représentants syndicaux sont « étonnés » d'entendre cela car il aurait fallu chiffrer le temps avant de présenter un prototype. Maintenant que l'attente est faite auprès des C.R., il va falloir refaire un prototype qui n'engendre pas ces coûts.

Q : Encadrements du dimanche matin, augmenter le nombre.

R : Nous devons avoir une approche globale entre les AVT, les AA et la maîtrise (peut-être la conduite). Nous en reparlons rapidement pour concevoir les services matin.

Q : Points sur les nouveaux horaires du personnel lié au nouveau réseau.

R : Les Agents d'Ambiance ont vu leurs nouveaux horaires et ont l'air d'être satisfait.

Q : revoir le système de la file d'attente à l'espace bus.

R : cela fonctionnait mal depuis des années, nous avons effectué plusieurs changements.

- Contentieux, fait ailleurs.
- Nouveau local.
- Nouveau logiciel de gestion de caisse.
- Appel téléphonique décentralisé vers la centrale d'appel (0800 10 2004).

Nous attelons à faire mieux et essaierons de mettre en place des files d'attentes types SNCF ou Poste.

Q : Contrôle voyageur, revoir l'enchaînement des services H, fin 20h12 et du service A, début 5H53.

R : Nous avons négocié cela en accord avec le CHSCT. Les difficultés sont liées à la moyenne horaire du service et la fin de service A. Nous pouvons bouger les amplitudes et les fins de services, mais il faudra l'accord de tous. A SUIVRE.

Q : Comment sera associé le CHSCT à la mise en place du nouveau réseau ?

R : Il y aura des fiches de signalements remontées par les clients, les CR et les A.M. Avec cela il y aura un groupe de suivi où sera associé le CHSCT.

Q : Voiture de surveillance et mode de fonctionnement.

R : Le secrétaire du CHSCT signale que cet outil n'est pas fait pour la répression et que son but premier est l'aide au CONDUCTEUR. Mr Perraud est d'accord sur le fait que ces voitures ont pour 1^{er} objectif l'aide. Mais si un agent de maîtrise voit un dysfonctionnement lors de ces surveillances réseau, « ne fermera pas les yeux » sur ce qui se passe. Par analogie le directeur indique qu'un agent de maîtrise faisant un travail administratif se déplacera rapidement si un incident se passait sur le réseau. Il y a une forte divergence d'opinion.

**PROCHAINE REUNION
C.H.C.S.T.
EN DECEMBRE 2004**

La CFDT rejette le plan de financement de la Sécu

Le financement incertain de la réforme de l'Assurance-maladie et plusieurs mesures concernant les retraites sont en cause.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2005 a été adopté ce mercredi en conseil des ministres. Il prévoit un Ondam (Objectif national de dépenses d'assurance-maladie) en augmentation de 3,2 %, soit 132 milliards d'euros. Pour la CFDT, cet Ondam 2005 « est largement irréaliste. Il n'est pas de nature à accompagner les mécanismes prévus par la réforme, dénonce Gaby Bonnard, secrétaire national. Les coûts de la mise en œuvre d'outils, comme le dossier médical personnel, ne sont pas prévus. » Au conseil d'administration de la Cnam, la CFDT, la FNMF (Mutualité française) et l'Unsa ont voté un avis qui souligne le « volontarisme affiché » du gouvernement, tout en pointant qu'« un tel objectif, pour être tenu dans la logique de la réforme, suppose une montée en charge très soutenue des outils de régulation prévus par la loi ». Et d'ajouter que « les mesures d'économies escomptées en 2005 supposent des inflexions très significatives des comportements », notamment « l'implication rapide des professionnels de santé et des assurés ».

Nombreux points de désaccord. Sur le volet retraites, le PLFSS confirme les mesures prises pour les départs anticipés des fonctionnaires, qui feront l'objet d'un décret à paraître prochainement. Des dispositions avec lesquelles la CFDT marque son désaccord. « Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les salariés du privé, mais les conditions de départ et leur instauration progressive ne le sont pas », a regretté Jean-Paul le Bail (administrateur CFDT à la Cnav), qui a voté contre le PLFSS (avis négatif de la CFDT, CGT, FO et CFE-CGC). La délégation CFDT s'est également opposée au mode de calcul de la soulte versée par EDF-GDF pour l'adossement du régime spécial des électriciens et gaziers au régime général. « Les modalités de calcul retenues actuellement par les pouvoirs publics ne garantissent pas la neutralité financière de l'opération pour le régime général. » L'absence de mesures pour revaloriser le minimum contributif a également été relevée par les administrateurs CFDT de la Cnav. « Les récentes augmentations du Smic doivent avoir pour conséquence une augmentation de cette prestation afin de respecter la loi sur les retraites qui prévoit qu'en 2008, le minimum contributif devra correspondre à 85 % du Smic. » Seul point positif relevé par la CFDT dans le PLFSS : la création d'une caisse additionnelle pour les enseignants du privé, qui rapproche leurs conditions d'accès à la retraite de celles du public. Les administrateurs CFDT ont également voté contre le projet de loi à l'Acoss, qui a rejeté le PLFSS, et à la Cnaf, qui l'a approuvé. ■

Fédérations des Transports CGT, **CFDT**, FO, CFTC, FNCR

Service minimum Communiqué des branches Transports Urbains

Les organisations CGT, **CFDT**, FO, CFTC, FNCR ne laisseront pas imposer par la loi, toute mesure visant au travers de la notion de continuité de service à attenter au droit de grève des salariés qu'elles représentent.

Aujourd'hui la stratégie de communication du ministre laisse à penser que seules seraient concernées par la suppression du droit de grève dans les transports publics la SNCF et la RATP, or les transports urbains de province représentent 160 réseaux employant plus de 40000 salariés qui concernent les besoins de déplacements de 20 millions de personnes.

Le patronat des Transports Urbains (UTP) qui porte la responsabilité de l'insuffisance du dialogue social dans la branche, et qui jusqu'à présent s'était gardé de prendre position, se déclare ouvertement favorable à une loi. Sous prétexte de service garanti, c'est une véritable attaque contre le droit de grève qui est menée.

Les salariés des Transports Urbains ne laisseront pas remettre en cause le droit de grève dans les transports publics et leurs organisations syndicales les appellent à se mobiliser en vue de faire échec, à toute volonté du gouvernement de légiférer en la matière.

Elles refusent les propositions du rapport Mandelkern, qui remettent en cause le droit de grève, particulièrement celles prévoyant :

- ✓ Une déclaration individuelle préalable de 48 h des salariés grévistes, obligatoire et irrévocable, qui pervertit l'acte de grève en tant que décision concertée et donc collective d'arrêt de travail et autorise toutes les pressions individuelles des directions à l'égard des salariés.
- ✓ La définition d'un service garanti, c'est-à-dire la possibilité pour l'entreprise de pouvoir maintenir en service des agents, c'est-à-dire d'interdire aux salariés d'exercer leur droit de grève.

Ces propositions viennent attiser les mécontentement au moment où les exigences des usagers des transports se portent davantage sur un service public de qualité répondant à des critères de régularité, de confort, de sécurité et non sur les problèmes en cas de grève. La continuité du service public dans les transports n'est pas principalement affectée par la multiplication des grèves, mais par des choix, des insuffisances de moyens, de politiques et d'investissement; le désengagement récent de l'Etat du financement des Transports Urbains en est significatif.

Ces propositions arrivent aussi dans un contexte où les salariés constatent l'absence de véritable dialogue social dans les transports urbains.

Mobiliser les salariés.

Face à un patronat et un gouvernement qui veulent attenter au droit de grève dans les Transports Urbains, les fédérations CGT, **CFDT**, FO, CFTC, FNCR redisent que le droit de grève n'est pas négociable!

Tout atteinte qui lui serait portée amènerait à une réaction immédiate et unitaire des fédérations syndicales dans les Transports Urbains. **Le gouvernement porterait alors la responsabilité d'un conflit majeur.**

Le 22 septembre 2004

Sur le site Internet de la section

Sur le site Internet de la section :

Vous trouverez :

- Les accords d'entreprises (*)
- Les « NOUVELLES » (*)
- Un Forum (*)
- La convention collective
- Les questions CE-DP-CHSCT par thèmes (*)
- Nos revendications
- La CFDT
- L'adhésion

WWW.CFDTDELASTRD.COM

Emel :

CFDTDELASTRD@AOL.COM

(*) Protégé par mot de passe et réservé pour le personnel STRD, le demander par emel.

*** La CFDT STRD m'intéresse***

NOM, Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....

.....

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT (CFDTdelaSTRD@aol.com)

Je souhaite adhérer à la CFDT (WWW.CFDTDELASTRD.COM)

Coupon à remettre à :

Dans la boîte aux lettres du syndicat située vers l'entrée C.E. avec les autres boîtes.

OU vers

Mr ROUSSELET Daniel (Conducteur)

Mr CHAUMONNOT Hervé (Agent de Maîtrise)

Mr CHAUMARTIN Alain (Conducteur)

Mr SOREZ Olivier (Agent de Maîtrise)